Have you checked your lift before use?

A well-maintained mobile elevating work platform provides one of the safest means of access to perform temporary work at height. But it is vital to keep this equipment in good working order. This requires a planned maintenance and inspection regime which includes: pre-use checks, interim inspections, statutory thorough examinations, and in specific cases, a major inspection.

Pre-use checks

The first measure - even before starting the machine - is to conduct a visual inspection - a walk-around check. Starting at a set point, and walking slowly around the machine, check the base, superstructure and platform. Look out for unsecure pins or retainers which may work loose, for obvious cracks or damage to the structure, oil leaks, loose and damaged electrical cables or wiring. Check the safety signs/decals and make sure they are not damaged or covered in dirt or paint - they must be clear and readable - and you should understand the safety information they display. Make sure the operating manual is on-board and check the machine is free from any debris or loose equipment.

The next step is a function check of all controls. Check the ground controls and emergency/auxiliary functions before going up in the machine. You need to make sure the platform entry gate/bar closes properly and is secure. Check that switches and levers move freely and do not stick in the on position. Check that any outreach limiters and slope sensors are working properly. Refer to the operator's manual to see all the pre-use checks the manufacturer requires are completed.



Interim inspections

Each country or region has regulations that identify the need for additional inspections together with the pre-use checks and thorough examination. Manufacturers also specify their own interim inspection requirements in the operator manuals. The aim of these is to ensure that any deterioration in the machine is detected and remedied before it begins to pose a risk.

Thorough examinations

Pre-use checks and interim inspections are not the same as a thorough examination, which are far more detailed and are conducted by a 'competent' person - usually a trained and experienced engineer. They assess the condition of the machine to establish if it is structurally sound, in good working order and functioning correctly. This includes assessing the correct function of all safety devices and identifying defects or weaknesses that could compromise the safe use of the work platform.

In most countries it is against the law to use, or to allow to be used, powered access equipment that does not have physical evidence of a current thorough examination by a competent person. The only exception is when a machine is under six months from the date it was first put into service, in which case the manufacturer's Declaration of Conformity may well be sufficient.

In addition, a thorough examination is required following exceptional circumstances that may jeopardise the safety of the equipment, e.g. following damage that results in major repair or modification, following an accident or incident. A thorough examination report is required by law as an official record of thorough examination.



Basic inspections help keep your equipment in good working order and safe to use.



Inspection key tags from IPAF provide a handy reminder of points to cover for pre-use and workplace inspections.

Major inspections

Certain countries such as Australia, Canada and Finland, have a statutory requirement for every work platform to have a 10 year major inspection. The inspection is carried out to validate the structural integrity and functionality of critical components, and is aimed to ensure equipment remains safe even when it goes beyond the manufacturer's normal design life.

The growing demand around the world for second-hand machines and the longer retention of machines in some rental fleets has dramatically increased the number of aerial work platforms in use beyond their original design life. This led IPAF to publish specific guidance recommending that all mobile elevating work platforms undergo a major inspection within 10 years of being put into service and subsequently every five years after that. The guidance has been written for an international audience and does not identify any country-specific inspection requirements.

Inspection videos, pre-use checklists, guidance on major inspections and other resources are available at www.ipaf.org/inspections

Visit the IPAF stand E5 G005 at Intermat to view live demonstrations on how to conduct pre-use inspections.

Avez-vous inspecté votre plateforme avant de l'utiliser ?

Lorsqu'elles sont bien entretenues, les plateformes élévatrices mobiles de personnes représentent l'un des moyens d'accès les plus sûrs pour effectuer des travaux temporaires en hauteur. Il est donc essentiel de conserver cet équipement en bon état pour qu'il fonctionne correctement. Cela nécessite un programme planifié d'entretien et d'inspection qui comprend : vérifications avant utilisation, contrôles intermédiaires, périodiques selon la législation en vigueur and dans certains cas, un contrôle technique complet.

Vérifications avant utilisation

Effectuez tout d'abord une inspection visuelle de la plateforme (vérification extérieure). En partant d'un point précis, faites lentement le tour de la machine et contrôlez l'ensemble du châssis, la structure et la plate-forme. Recherchez des goupilles/rivets non sécurisés qui pourraient se détacher, des craquelures ou dommages visibles sur la structure, des fuites d'huile ainsi que les câbles fils électriques endommagés ou desserrés. Contrôlez les consignes de sécurité (autocollants). Les autocollants doivent être propres et lisibles, assurez-vous qu'ils ne soient pas endommagés ou couverts de saleté ou peinture. Vous devez comprendre les informations qu'ils donnent sur la sécurité. Veillez à ce que le manuel d'utilisation soit à bord et vérifiez qu'il n'y a pas de détritus sur la machine et que tous ses équipements sont fixés correctement.

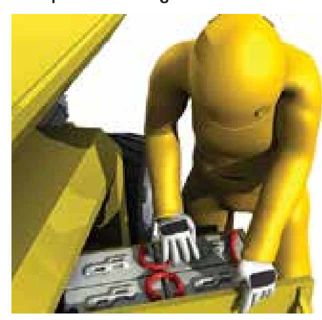
Contrôlez ensuite le fonctionnement de toutes les commandes. Contrôlez les commandes au sol et les fonctions d'urgence/de secours avant de monter dans la machine. Il est impératif de s'assurer que la barre/porte d'entrée de la plate-forme se referme correctement et en toute sécurité. Vérifiez que tous les commutateurs/leviers peuvent être actionnés librement et qu'ils ne se bloquent pas. Vérifiez également que les limiteurs de déport et les détecteurs d'inclinaison fonctionnent parfaitement. Consultez le manuel d'utilisation pour connaître tous les contrôles préliminaires exigés par le fabricant.

Contrôles techniques intermédiaires

Les réglementations de chaque pays reconnaissent la nécessité d'effectuer ces inspections supplémentaires en plus des contrôles préliminaires et du contrôle technique périodique. Dans les manuels d'utilisation, les fabricants soulignent eux aussi la nécessité d'effectuer des inspections intermédiaires afin de détecter à temps les détériorations et de les corriger avant qu'elles n'entraînent des risques inacceptables.

Contrôles techniques périodiques

Les vérifications avant utilisation et les contrôles techniques intermédiaires ne sont pas comparables à des contrôles techniques périodiques. Les examens périodiques sont plus détaillés et sont effectués par une personne « compétente » – généralement un professionnel formé et expérimenté, qui évalue l'état de la machine afin de déterminer si la machine est en bon état du point de vue de sa structure et du fonctionnement. L'évaluation porte sur le fonctionnement correct de tous les dispositifs de sécurité et l'identification des défauts ou points faibles pouvant compromettre la sécurité d'utilisation de la plateforme.



Les contrôles de base permettent de maintenir votre équipement en bon état de marche et sûr à utiliser.





Les porte-clés en format carte de crédit de l'IPAF rappellent toutes les étapes des vérifications avant utilisation et du lieu de travail.

Il est illégal d'utiliser (ou d'autoriser à utiliser) des équipements d'accès en hauteur ne présentant aucune preuve matérielle qu'ils ont subi un examen périodique effectué par une personne compétente (sauf pour une machine dont la date de première mise en service est antérieure à six mois, auquel cas la déclaration de conformité du fabricant peut suffire).

Un examen périodique est également nécessaire dans des situations d'exception où la sécurité des équipements risque d'être compromise, par ex. en raison de dommages entraînant des réparations ou des modifications importantes suite à un accident ou un incident. La loi exige la rédaction d'un rapport d'examen périodique pour prouver officiellement que cet examen a été effectué.

Contrôles techniques complets

Dans certains pays comme Australie, Canada et Finlande, la loi exige que chaque engin subisse un contrôle tous les dix ans. Il s'agit d'un contrôle technique complet qui a pour but de valider l'intégrité structurelle et la fonctionnalité des composants essentiel, et de rendre les équipements sûrs au-delà de la durée de vie nominale prévue par le fabricant.

La croissance de la demande pour les machines d'occasion sur le marché mondial et la conservation des machines dans certains parcs de location ont accru la durée de vie nominale prévue initialement pour les engins en service. Ceci a amené l'IPAF à publier des lignes directrices recommandant le contrôle technique complet des plateformes élévatrices mobiles dans les dix premières années après leur mise en service, puis ultérieurement tous les cinq ans. Ces lignes directrices sont destinées à un public international et ne mentionnent pas les exigences de contrôles spécifiques à chaque pays.

Des vidéos d'inspection, des checklistes de contrôles préliminaires, des guides sur des contrôles techniques et autres sont disponibles sur www.ipaf.org/inspections

Au salon Intermat venez sur le stand IPAF E5 G005 pour y découvrir les démonstrations en direct expliquant la marche à suivre pour les vérifications avant utilisation des plateformes élévatrices.